

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Mars 2009 à 18 h 30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : MM ROIG Pierre, BADIER Bruno, BOLTE Charles, BONIFASSY Véronique, BRUNET Francis, CLASTRIER Sonia, DURAND Charles, HOSPITAL Claude, LOZANO Henri, LOZANO Sandrine, LECAT Alexandre, MALE Jean-Luc, MERCE Aline, MEYA Christine, ORIOL Josiane, PORTUS Sabine, RALLO Fabrice, REVOL Marie-France, ROL Malicka, SACCHI RODRIGUES Chantal, SANGUIGNOL Albert, SENYORICH Paule, TETART Odile, VALETTE Marguerite, VALETTE Jeannine.

ABSENTS : SOURRIBES Jean

ABSENTS EXCUSES : /

PROCURATIONS : TALAVAN Eric donne procuration à VALETTE Marguerite

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : SENYORICH Paule

Adoption du PV des séances du 10 décembre 2008 et 14 janvier 2009 - UNANIMITE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, depuis le Conseil Municipal du 14 janvier 2009.

RAPPORT SUPPLEMENTAIRE :

Monsieur le Maire propose de rattacher à la séance du Conseil Municipal un rapport supplémentaire relatif à :

- la rémunération des agents recenseurs.

Accord à l'unanimité des membres présents ou représentés pour le rattachement de ce rapport, à la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Ordre du Jour :

Objet n° 1 : Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire :

- rappelle le contexte économique (crise du système bancaire, repli de l'immobilier et de la consommation)
- les modifications apportées aux communes par la loi de finances en 2009.
- Précise que le budget, pour cette année, sera un budget austère, qu'il y aura lieu maîtriser de façon drastique le fonctionnement pour 2009.

Fonctionnement - Recettes :

- Envisage une augmentation de 3 % la Taxe d'habitation et du Foncier bâti.
- Donne des explications quant à :
 - La perte de DGF à hauteur de 55 851 € (recensement)
 - La perte des droits de mutation à hauteur de 20 %
 - La perte de l'attribution de compensation du fait de l'intégration de voiries communautaires nouvelles.
 - Le maintien de l'attribution de solidarité à hauteur du versement de 2008.
 - L'atténuation des charges par le remboursement (SAMDA, Sécurité Sociale, MNT), du salaire des agents titulaires, non titulaires malades.

Fonctionnement – Dépenses :

- Propose une augmentation :
 - de 4 % des charges à caractère général (ce chapitre est le reflet du fonctionnement des services municipaux.)
 - de 5,30 % pour les charges de personnel.
- Donne les montants des participations intercommunales :
 - Incendie : + 3,20 % soit 88 110,00 €
 - Démoustication : + 0,51 % soit 6 723,22 €
- Provisionne une somme de 5 000 € pour les premiers frais du SIVU – Crèche
- Donne le montant global des subventions qu'il y aurait lieu d'attribuer aux associations et au CCAS.

- Précise le montant des intérêts de la dette pour 2009 : 128 398, 65 € somme qu'il conviendra de majorer des intérêts de la ligne de trésorerie, mobilisée en début d'année.
- Indique le montant :
 - des dotations aux amortissements : 32 052, 30 €
 - du prélèvement nécessaire à la couverture du capital des emprunts à rembourser, pour un montant de 308 390, 21 €

Investissement – Dépenses :

Monsieur le Maire énumère les prévisions pour l'année 2009.

→ Remboursement de la dette

Capital à rembourser : 308 390, 21 €
(2008 : 295 757, 79 €)

→ Avance remboursable – SIVU Crèche : 25 000 €

→ Aménagement promenade Côte Vermeille

→ Aménagement rond-point « La Bergerie »

→ Avenue des Mouettes : couronnement mur : travaux- palmiers

→ Plantations

→ Inspection ouvrages maritimes - suite à la tempête du 26 décembre 2008

→ Matériel informatique écoles

→ Divers : (barrières, tables, chaises, bureaux, etc...)

→ Fin travaux jardin d'enfants

→ Fin travaux mise en esthétique réseaux électriques

→ Restauration église

→ Achat d'une balayeuse

→ Les travaux des ateliers municipaux commenceront au 2^{ème} semestre 2009.

les crédits correspondants seront inscrits dans le cadre d'une DM ou d'un BS.

→ Travaux voirie

→ Travaux allée des Marendes

→ Travaux plage : désensablement

→ Aménagement port (études)

→ Voirie Marendes (viabilisation)

Recettes d'investissement

- Précise :

- qu'il n'y a pas d'emprunt nouveau prévu pour 2009
- que le FC TVA s'élève à 178 105, 62 €

Prévisions :

- TLE : 17 000 €
- Amendes de police : 7 000 €
- l'amortissement des matériels divers sera de 32 052, 30 €

Intervention de Mme MERCE sur :

- ✓ le personnel, (coût trop élevé),
- ✓ les subventions aux associations,
- ✓ demande de différencier les taux de TH et FB,
- ✓ de faire participer le promoteur pour l'aménagement du rond-point de la bergerie, Monsieur le maire précise que ce dernier a participé à hauteur de 265 656, 88 €.
- ✓ revoir le cadre juridique des voies privées des marendes.

Le Conseil Municipal prend acte du DOB.

Objet n° 2 :

Vente terrain AK – 91 – Marendes de Las Illas (Centre de Balnéothérapie).

Monsieur le Maire :

- PRESENTE la SCI Sainte Marie Hospitality (représentée par M. CHIAPPE) qui est intéressée par l'acquisition du terrain destiné à la réalisation d'un hôtel, un centre de balnéothérapie et une résidence de tourisme.
- DONNE toutes précisions quant à la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal par :

24 voix pour

02 voix contre

- **AUTORISE** la cession du terrain pour un coût de Un Million trois cent Quarante Un mille cent vingt euros HT (1 341 120,00 €uros HT), la TVA restant à la charge de la dite SCI, ainsi que les frais et taxes afférents à la passation de l'acte authentique.
- **CONFIE** la rédaction de l'acte de cession de ces droits réels immobiliers à l'Etude Ollet-Vidal-Canovas-Gadel BP135 66001, Perpignan Cedex, en collaboration, avec la SCP DAVIEUX – LOUIS - VITALI, notaires associés, titulaires d'un Office Notarial à Sallèles d'Aude – Quai d'Alsace - 11120.

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, ainsi que l'acte authentique, à intervenir.

Objet n°3 :

Travaux de dragage de l'avant-port : dossier de déclaration au titre des articles L 214-1 à L 214-6 du Code de l'Environnement.

Rapporteur : Monsieur LOZANO Henri.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de déclaration préalable aux travaux de dragage de l'avant-port.
- **SOLLICITE** de M. le Préfet le récépissé de déclaration concernant les travaux de dragage de l'avant-port de Ste Marie la Mer, en application de l'article L.214-1 et de la rubrique 4.1.3 0 de la nomenclature "Eau" visée à l'article R.214-1 du Code de l'Environnement,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'exécution des formalités et demandes relatives à l'opération et l'autoriser à signer tous documents relatifs à ces démarches.

Objet n°4 :

Avances subventions.

Rapporteur Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à titre d'acompte à :
 - o l'OTA : 30 000 €,
 - o l'entente CANET – STE MARIE XV : 3 500 €
 - o Tennis club : 1 500 €

Objet n°5 :

Dématérialisation des marchés publics : convention avec PMCA.

Rapporteur : Pierre ROIG.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à la Convention qu'il y aurait lieu de passer avec PMCA pour la dématérialisation des marchés publics.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir.

Objet n°6 :

Rémunération des agents recenseurs

Rapporteur : Pierre ROIG

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **FIXE** les taux de rémunération des agents recenseurs, comme suit :
 - Séance de formation (par ½ journée) : 35, 00 €
 - Bulletin individuel : 0, 90 €
 - Feuille de logement : 0, 90 €
 - Fiche de logement non enquêté : 0, 50 €
 - Dossier adresse collective : 0, 60 €

Séance levée à 19 h 40.

Fait à Sainte Marie la Mer,
Le 9 mars 2009

Pierre ROIG
Maire de Sainte Marie